



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 28 mai 2015

21 conseillers étaient présents : Evelynne Arnaud - Injoud Ayeche - Véronique Barco - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - Marie Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonet - Audrey Romao-Jacquier - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Xavier Urbain.

6 conseillers étaient excusés : Jean Pierre Chenu (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Isabelle De Lima (pouvoir à Laurent Desbrini) - Jean Yves Dubois (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Candice Gilg (pouvoir à Anthony Destaing) - Anne Le Mouëllic (pouvoir à Laurence Dupuy-Verbinnen) - Pascal Valentin (pouvoir à Guy Ducognon).

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal. Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Camille Dutilly est élu.

Mme Corine Maironi-Gonthier propose deux rajouts à l'ordre du jour : « *information concernant la constitution d'une commission pour le restaurant d'altitude de Plagne Montalbert* » et « *information sur la désignation des membres du conseil d'exploitation pour la future régie de l'eau* ». Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

Puis Mme Corine Maironi-Gonthier soumet aux élus l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 30 avril 2015. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, l'approuvent.

En préambule, Patrick Hazeaux, directeur de la Maison du Tourisme, présente le bilan de la saison d'hiver, les actions de l'été et le film réalisé pour la promotion de la station.
Les élus le remercient pour les informations données et pour la qualité de son intervention.

I - Administration générale :

1 – Création d'un poste d'agent saisonnier pour l'entretien et la maintenance du site de Plagne Aime 2000

..A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la création d'un poste saisonnier de 2 mois pour assurer la maintenance du site de Plagne Aime 2000.

2 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

..Sur proposition de Mme le receveur municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 1217,75 €, liste de pièces n°1509120211 du 14 avril 2015.

3 – Dossier Leclerc : recherche en responsabilité de la SARL Broche et fils et de la SAS SDAV et de la société Bobsleigh et Casino devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville, demande de dommages et intérêts

..Le Conseil Municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés (1 opposition : Pascal Valentin – 5 abstentions : Guy Ducognon, Stéphane Michel, Laurence Dupuy-Verbinnen, Audrey Romao-Jacquier, Anne Le Mouëllic), de rechercher la responsabilité de la SARL BROCHE et Fils et de la SAS SDAV devant le Tribunal de grande instance d'Albertville aux fins de condamnation de celles-ci à des dommages-intérêts,

D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes décisions utiles afin de mener les procédures nécessaires à cette fin, devant les juridictions compétentes, en première instance et si nécessaire en appel,

De désigner Maître André BRUNEL et Maître Marie-Pierre DAMON, Avocats à Montpellier aux fins de diligenter les procédures ainsi que Maître Françoise SERNEELS SEROT, Avocat à Albertville.

..Le Conseil Municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés (1 opposition : Pascal Valentin – 5 abstentions : Guy Ducognon, Stéphane Michel, Laurence Dupuy-Verbinnen, Audrey Romao-Jacquier, Anne Le Mouëllic), de rechercher la responsabilité de la Société DISTRIBUTION CASINO FRANCE et de la SCCV BOBSLEIGH devant le Tribunal de grande instance d'Albertville aux fins de condamnation de celles-ci à des dommages-intérêts,

D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes décisions utiles afin de mener les procédures nécessaires à cette fin, devant les juridictions compétentes, en première instance et si nécessaire en appel,

De désigner Maître André BRUNEL et Maître Marie-Pierre DAMON, Avocats à Montpellier aux fins de diligenter les procédures ainsi que Maître Françoise SERNEELS SEROT, Avocat à Albertville.

4 – Cartes Pass'plagne : reconduction de l'opération pour la saison d'été 2015

..Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le dispositif présenté par Madame le Maire, ainsi que de financer une partie du coût des cartes Pass'Plagne pour les jeunes dans les conditions énoncées ci-après :

- . jeunes âgés de 25 ans maximum
- . coût de 30 € pour le bénéficiaire
- . 2 cartes maximum délivrées par année civile et par jeune

Il est également précisé que cette carte permettra aux jeunes d'utiliser la navette Pass'Plagne qui sera mise en place cet été pour se rendre dans les stations de La Plagne depuis la vallée (Aime, plan d'eau, Macot...).

5 – Transfert de la compétence tourisme au SIGP : avenant de substitution à la convention d'objectifs avec la MATO et contributions au SIGP

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de noter que, désormais :

. le SIGP se substitue dans les droits et obligations des communes, au titre de la compétence tourisme et à ce titre les conventions d'objectifs établies préalablement au transfert de compétence, seront exécutées dans les mêmes conditions

. le transfert de la compétence est devenu effectif, depuis le 3 avril 2015 date de l'arrêté du Préfet de la Savoie.

Egalement, il indique que dès la signature de l'avenant proposé et dès qu'il aura reçu son caractère exécutoire, le SIGP se substituera à la Commune.

..A l'unanimité, le Conseil municipal valide les modalités de contribution au SIGP, au titre de la compétence tourisme, et il s'engage à verser la somme de 368 033 €, selon l'échéancier suivant :

Date de versement	Montant de versement
5 juin 2015	61 339 €
5 juillet 2015	61 339 €
5 août 2015	61 339 €
5 septembre 2015	61 339 €
5 octobre 2015	61 339 €
5 novembre 2015	61 338 €
TOTAL	368 033 €

6 – Participation de la Commune aux dépenses des services communs d'altitude du SIGP

..Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les participations des communes d'Aime et Macot La Plagne aux services d'altitude au titre de l'exercice 2015 :

	MONTANT A REPARTIR	AIME 22,73%	MACOT 77,27%
MAISON DES SAISONNIERS	9 265,80 €	2 106,12 €	7 159,68 €
SERVICES AIME - MACOT	48 675,93 €	11 064,04 €	37 611,89 €
GENDARMERIE	65 418,76 €	14 869,68 €	50 549,08 €

7 – Cuisine centrale de Tarentaise : principe d'adhésion de la Commune au syndicat mixte ouvert

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Guy DUCOGNON, Laurence DUPUY-VERBINNEN, Anne LE MOUELLIC, Stéphane MICHEL, Audrey ROMAO-JACQUIER et Pascal VALENTIN), formule une adhésion de principe au projet de cuisine centrale de

Tarentaise sur la base d'un nombre de repas de 23 000, sur la base d'un conditionnement en barquettes individualisées 6 personnes.

Egalement, le Conseil municipal émet le souhait que le prix du repas avoisine les 3 € TTC.

8 - Convention avec le centre de gestion pour la mission d'intervention sur les dossiers retraite CNRACL

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention à passer avec le centre de gestion de la Savoie pour la mission d'intervention sur les dossiers retraite CNRACL.

9 - Fixation de la rémunération des enseignants effectuant des travaux supplémentaires dans le cadre des TAP

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

Il précise que l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » ou « surveillance » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

10 - Modification apportée à la composition des commissions municipales suite à démission

..A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver les modifications suivantes intervenues dans la composition des commissions municipales :

. Par courrier en date du 13 mai, Mme Audrey Romao-Jacquier a souhaité démissionner de la commission d'urbanisme et Mme le Maire informe qu'elle sera remplacée par M. Guy Ducognon.

. Suite à la démission de M. Bruno Martinod de son mandat de conseiller municipal en date du 26 février et de l'arrivée de M. Camille Dutilly, Mme le Maire informe que ce dernier va intégrer la commission jeunesse, cadre de vie et la commission culture.

11 - Subventions aux particuliers pour les ravalements de façades et énergies renouvelables

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 4090,91 € à Mr Moïse BONIN pour le ravalement des façades de l'immeuble 130 rue de La Procession à Aime.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 643,84 € à Mr Moïse BONIN pour le ravalement des façades de l'immeuble 18 rue Brunet à Aime.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 1367,01 € à Mme Maria MARINO pour le ravalement des façades de l'immeuble 377 rue de la Tulipe à Aime.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 300 € à Mr Stéphane VESCOVI, 67 chemin de Roche Combe à Longefoy, pour un équipement de poêle automatique au bois granulé.

12 - Modification du tarif d'occupation du domaine public pour les terrasses

..A l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer les nouveaux tarifs de terrasses pour 2015 à :

. 10 € par m² sur Aime Chef-lieu

. 17 € par m² sur Montalbert station

Chacun de ces tarifs au m² étant automatiquement révisés chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction.

II – Affaires foncières, urbanisme :

13 – Charves : autorisation de survol du domaine public et autorisation d'accès véhicule sur chemin communal données à M. Michoux

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la convention à intervenir avec M. Nicolas MICHOUX pour le survol du domaine public par un balcon et le débord de la toiture, ainsi que pour la modification de la topographie du chemin rural sous réserve de réaliser un escalier afin de permettre la continuité du cheminement par les piétons.

14 – Site de Pra Veru : approbation de la convention d'usage entre le Conservatoire des espaces naturels de Savoie et la Commune

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'usage à intervenir entre la Commune et le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie pour la gestion des parcelles communales cadastrées section E n° 799, 805, 806, 843, 847, 872, 903, 606.

15 – Aménagement de la piste du Gentil, convention pour remodelage du terrain avec les propriétaires

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'autorisation de remodelage des terrains de la piste du Gentil sur des propriétés privées appartenant à M. MONTMAYEUR René Alphonse, M. CHARRIERE Michel, MMES BAROU Michèle, BAZIN RAFFORT Laurence, BOLLIET Louise, COSTAZ Murielle.

III – Travaux et affaires forestières :

16 – Réseau d'eau potable pour alimentation zone de Plan Cruet, autorisation de passage donnée aux Versants d'Aime

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'autorisation de passage de canalisations d'eau potable sur les parcelles communales cadastrées section ZP n° 15, 39, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, ZS n° 8, 15, 16 et 518 pour l'alimentation en eau potable de la zone d'activité de Plan Cruet.

17 – Convention avec le SDISS pour utilisation du logiciel de gestion des points d'eau incendie

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention relative aux conditions de mise à disposition du logiciel de gestion des points d'eau incendie (PI), à conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie.

18 – Convention avec le C.G pour travaux réalisés sur route départementale 220

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention relative aux conditions d'entretien, à conclure avec le Conseil Général afin de fixer les conditions d'occupation du domaine public permettant de transférer l'entretien de l'aménagement à la charge de la Commune (peinture des îlots et signalisation verticale) pour le passage piétons situé vers le pont Napoléon à Aime.

IV – Divers et informations au Conseil municipal :

19 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Pour des travaux

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 90 000 € HT :

. Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 (électricité) – SAS Firmelec, 73210 Aime – Montant HT : 14 683,00 €

Tranche supérieure ou égale à 90 000 € et inférieure à 5 000 000 € HT :

. Aménagement de la forêt communale : programme de travaux 2015 – Office National des Forêts, 73210 Macot La Plagne – Montant HT : 90 015,00 €

. Protection de la zone d'activités des Iles contre le risque d'inondation : ouvrage de reconnexion hydraulique sous la RN90 – Entreprise Bianco & Cie, 73401 Ugine cedex – Montant HT : 541 850,00 €

✓ Pour des fournitures

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 90 000 € HT :

. Achat PC et onduleur pour le service des Eaux – Myosotis, 73200 Gilly sur Isère – Montant HT : 3 430,00 €

. Achat de matériel d'illumination pour Montalbert – Blachère Illumination SAS, 84400 Apt – Montant HT : 8 760,30 €

. Achat du logiciel Topkapi pour la régie de l'eau – Perax Groupe Aqualabo, 31240 l'Union – Montant HT : 13 351,00 €

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Etude de faisabilité pour le renforcement de l'évacuation des eaux pluviales dans la ZAC des Iles - Etudes Profils, 73000 Chambéry – Montant HT : 4 825,00 €

Tranche supérieure ou égale à 90 000 € et inférieure à 200 000 € HT :

. Restauration scolaire : fourniture de repas en liaison froide – Scolarest Compass Group France, 69100 Villeurbanne – Montant HT du repas : 2,57 €

20 – Informations concernant les décisions de justice rendues dans les dossiers Leclerc et UTN Plagne Aime 2000 et rajouts

..Dossier recours UTN Plagne Aime 2000 : le Conseil municipal est informé de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble du 28 avril 2015 qui rejette la requête des Hauts Bois pour irrecevabilité et constate le désistement d'Immoscor.

..Dossier recours projet Leclerc : le Conseil municipal est informé de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 30 avril 2015 qui conclut à un rejet de la requête de Casino.

..Le Conseil municipal prend note de l'information concernant la constitution, au Conseil municipal du 25 juin 2015, d'une commission pour l'attribution du restaurant d'altitude de Plagne Montalbert, commission qui sera composée de :

- . 1 élu de la liste Aime 2014/2020
- . 5 élus de la majorité

..Le Conseil municipal est également informé de la désignation, au Conseil municipal du 25 juin 2015, des membres du conseil d'exploitation pour la future régie de l'eau, qui sera composé de :

- . 1 élu de la liste Aime 2014/2020
- . 4 élus de la majorité
- . 2 personnes de la société civile

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 1^{er} juin 2015,
Le Maire

A retirer de l'affichage à compter du 2 août 2015.